

SESSION 2026

**AGREGATION
CONCOURS EXTERNE**

Section : LANGUES DE FRANCE

Options : BRETON – CORSE – OCCITAN LANGUE D’OC

COMPOSITION EN FRANCAIS

Durée : 7 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Il appartient au candidat de vérifier qu'il a reçu un sujet complet et correspondant à l'épreuve à laquelle il se présente.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier. Le fait de rendre une copie blanche est éliminatoire.

Tournez la page S.V.P.

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie.

Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
Option Breton			
EAE	0441A	101	0783
Option Corse			
EAE	0443A	101	0783
Option Occitan langue d'oc			
EAE	0444A	101	0783

Dans quelle mesure le titre de l'article de Katixa Dolharé Çaldumbide, « Le théâtre en langue basque : entre culture populaire et culture savante » (Revue *Plumas*, n°5, 2024), peut-il s'appliquer à l'ensemble des théâtres en langues de France ?

